



## Maladie causée au travail

Par **Sherlock**, le **26/12/2012** à **17:04**

Bonjours à tous.

Un question concernant un salarié (mécanicien) qui a perdu l'odorat ainsi que le goût (anosmie) suite à l'utilisation d'un produit dans le cadre de son travail (produit dégraissant l'huile de moteur).

Le salarié s'est plaint auprès de son employeur ainsi que son médecin du travail qui a fait le lien entre le produit dangereux et son état.

Cependant, cela fait plus d'un an est rien ne se passe, et j'ai cru comprendre que l'affaire doit passer en commission après l'avis du médecin du travail.

J'aimerais en savoir plus.

Merci.

Par **P.M.**, le **26/12/2012** à **20:17**

Bonjour,

La demande de maladie professionnelle doit être faite auprès de la CPAM...

Par **Sherlock**, le **26/12/2012** à **22:42**

Bonsoir, Merci beaucoup.